



Commune de Vully-les-Lacs
Publication communale
No 01 – 21

• **Fermeture de l'office postal dès le 12 mars 2021**

L'Office postal actuel à Salavaux sera fermé définitivement dès le vendredi 12 mars 2021 à 10h30.

Dès le 15 mars 2021 une filiale de partenariat sera ouverte à la quincaillerie Besson pour le dépôt d'envois

Filiale à 1585 Salavaux VD
L'offre en bref



Expédition

- Lettres et colis en Suisse et à l'étranger
- Courriers recommandés en Suisse et à l'étranger
- Express en Suisse
- Vente de timbres-poste

Réception

- Colis et lettres recommandées*

* Les deuxièmes distributions sont également gratuites
poste.ch/mes-envois



Règlement de factures

- Versements en Suisse en CHF (avec la PostFinance Card, la carte Maestro ou V PAY)

Retrait d'espèces

- Avec la PostFinance Card, jusqu'à CHF 500.– maximum

Versement et retrait en espèces à domicile

Dans les localités où se trouve une filiale en partenariat, vous pouvez effectuer vos versements et vos retraits en espèces sur le pas de votre porte, directement auprès du facteur. Inscrivez-vous tout simplement auprès de notre Contact Center ou d'une filiale pour bénéficier de cette prestation.

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi 07h30 – 12h00
(mardi après-midi 13h30 – 18h30 fermé)
Samedi 07h30 – 12h00 - 13h30 – 16h00

La Poste Quincaillerie Besson
Route d'Avenches 21
1585 Salavaux VD

Pour tous les services postaux :

Filiale La Poste Avenches
Le Milavy 1, 1580 Avenches

Lundi au vendredi : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00
Samedi 8h00 – 11h00

• **Centre de collecte de sous-produits animaux (déchets carnés)**

CCSPA – Payerne
Route de Grandcour 86
1530 Payerne

Tél : 026 / 660 36 12

Urgences : 077 / 447 18 82

Heures d'ouverture 2021 : Du lundi au samedi de 08h00 à 11h30 (gros bovins avant 10h30).
Le centre est fermé tous les après-midi ainsi que les jours fériés.



• Avis aux propriétaires de chiens

Nous enregistrons toujours plus de plaintes de propriétaires qui constatent que des chiens sont lâchés sans surveillance et qu'ils s'introduisent sur les propriétés privées, tel que les vignes ou même les terrains agricoles, pour se soulager. Ce qui est très désagréable pour les propriétaires et leur famille.

Nous rappelons, aux propriétaires de chiens, que selon le règlement de police en vigueur, il est interdit de laisser divaguer les chiens.

Il appartient aux maîtres d'empêcher leurs animaux de souiller les propriétés publiques et privées ou, le cas échéant, de ramasser les déjections au moyen de sacs en plastique qu'ils peuvent déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

La Confédération assouplit les mesures contre le coronavirus

24.02.2021

Assouplissements à partir du 1^{er} mars dans toute la Suisse:



Réouverture:



Tous les magasins



Musées et salles de lecture des bibliothèques et des archives



Lieux de loisirs en extérieur



Installations sportives en extérieur



Rassemblements en extérieur: max. 15 personnes

Rencontres privées, rassemblements dans l'espace public et activités sportives et culturelles



Sport et culture: vastes assouplissements pour les moins de 20 ans

2001 et plus jeunes

Mesures toujours en vigueur:



Rencontres privées à l'intérieur: max. 5 personnes



Interdiction des manifestations



Règles pour les domaines skiables



Fermeture:
• Restaurants et bars
• Discothèques et boîtes de nuit
• Établissements culturels (intérieur)
• Installations sportives (intérieur)
• Lieux de loisirs (intérieur)



Télétravail obligatoire



Enseignement à distance dans les hautes écoles



Port du masque: obligation étendue



Chant: seulement en famille (exception: moins de 20 ans)



Réduire les contacts



Respecter les règles d'hygiène des mains



Porter un masque



Respecter les distances



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio federale
Cussegl federal
Federal Council